

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 31 mars à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25 mars 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
35	21	6	0	7	1

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, THEYS Michel

Suppléant avec voix délibérative : LECOMTE Jean Luc

Membres ayant donné pouvoir : ANOMAN Mathieu à THEYS Michel, CHABANAT Christine à GLANGEAUD Delphine, COLIN Juliana à SIMON Philippe, DELEFOSSE Laurent à PLAZANET Mélanie, ECHASSERIEAU Vincent à CHADELAUD Michel, LOURADOUR Patricia à GLANGEAUD Delphine

Membres absents : BERTRAND Sylvaine, BRUN Patrick, GORGE Christine, LEVET Elise, MALET Patrick, SALAGNAT Michèle, SUDRON Frédéric

Secrétaire de séance : BOSDEVIGIE Jean-Pierre

FINANCES

Délibération n°45-2022 : Subventions versées dans le cadre de la création d'installations d'assainissement non collectif

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière approuvé par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2018 ;
Vu la délibération 70-2018 en date du 25/10/2018 définissant l'intérêt communautaire au 01/01/201 ;
Vu la délibération 09- 2017 du 27 février 2017 fixant le montant de la subvention accordée dans le cadre de la création d'installations d'assainissement non collectif à compter de 2017.

Considérant les compétences optionnelles de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, notamment en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20220331-DEL-45-2022-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière subventionne la création des installations d'assainissement non collectif à hauteur de 20 % du montant HT des travaux dans la limite de 1000 €.

Le dossier est instruit par le service SPANC de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière. La demande de subvention est ensuite validée par les membres du Bureau Communautaire. Le versement de la subvention intervient après réalisation des travaux sur présentation de la facture acquittée et après avis conforme du service SPANC.

Madame la Présidente vous propose de modifier, à compter de 2022, le taux de la subvention comme suit :

- sur tout le territoire de la Communauté de Communes : 26 % d'un montant de travaux éligibles plafonné à 5 000 €, soit un maximum d'aide possible de 1 300 €.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide, après en avoir délibéré, d'

- **MODIFIER**, à compter du 1^{er} avril 2022, le taux de subvention attribué dans le cadre des travaux de création d'installations d'assainissement non collectif comme indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document s'y rapportant ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à verser les subventions dans la limite des crédits budgétaires inscrits chaque année.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 06 avril 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
1, rue de la Liberté
37120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :

15 AVR. 2022

Publié le :

26 AVR. 2022